

Proposer un accompagnement spirituel individuel dans le cadre d'un parcours de confirmation ?

Pourquoi pas, si l'animateur du groupe perçoit chez l'un ou l'autre jeune **un besoin, un désir d'être écouté davantage**. Mais cela ne peut être qu'une invitation et non une obligation ou même « un plus », un « privilège » ou une marque de plus grande qualité chrétienne ou spirituelle.

L'expérience de l'accompagnement spirituel est une expérience d'une radicale gratuité, sans intention, même bonne, sur celui qui est accompagné et d'une profonde liberté. C'est pourquoi l'accompagnement sera vécu **avec une personne expérimentée et formée, différente des animateurs**. Ce rôle d'accompagnement est traditionnellement la tâche des prêtres. Néanmoins, le prêtre en charge de la confirmation pourrait confier cette tâche à des diacres, religieux/religieuses ou à des laïcs de confiance, formés à cet effet.

L'accompagnement spirituel, en trois points :

1. Être accompagné, c'est se tourner vers le Père.

Pour le jeune, désirer être accompagné, c'est désirer se tourner vers le Père, suivre davantage le Christ, se mettre à l'écoute de l'Esprit Saint qui déjà l'anime.

C'est donc bien en Église et en prenant appui sur la Parole de Dieu, les sacrements et la vie quotidienne que se vivra cet accompagnement.

2. Être accompagné, c'est être écouté pour mieux écouter.

Dans l'expérience de l'accompagnement spirituel, l'accompagnateur et le jeune se mettent ensemble en présence du Seigneur et à son écoute. Autrement dit, il n'y en a pas un qui entend mieux que l'autre.

Mais toute l'attention de l'accompagnateur est au service de cette écoute du jeune, de ce qu'il vit, exprime, expérimente, comprend, discerne... et comment cela peut entrer en résonnance avec ce qu'il perçoit de l'Évangile et du Seigneur. C'est écouter ensemble l'action de l'Esprit Saint.

3. Être accompagné, c'est expérimenter et grandir en liberté.

L'accompagnateur est au service de la liberté et de la croissance de l'autre et du Tout-Autre en lui. Son écoute attentive et régulière lui fera peut-être percevoir des « lignes de force », des « fils rouges » ou de grands silences sur tel ou tel aspect de la vie : si cela est rendu au jeune, ce sera avec délicatesse et en le soumettant à son propre jugement.

Si question il y a, ce n'est pas pour obtenir une réponse, mais pour inviter l'autre à y réfléchir. Devenir peu à peu adulte dans la foi, c'est expérimenter ces discernements et risquer ses réponses.

Des vigilances incontournables

- « Être en vérité » ce n'est pas « dire la vérité, toute la vérité »

En aucun cas l'accompagnement spirituel ne peut être ainsi une injonction « à ne rien cacher », ce qui peut être intrusif, entraver l'expérience même de la liberté et oublier, fondamentalement, que le premier et réel accompagnateur, c'est l'Esprit Saint. L'accompagnateur spirituel ne peut avoir besoin de tout savoir. Être accompagnateur spirituel, c'est accepter d'être un serviteur inutile.

- La confidentialité est toujours du côté de celui qui écoute, pas de celui qui est écouté

Il est important de rappeler que l'accompagnateur spirituel est soumis à la confidentialité.

La personne accompagnée reste maître de ses propos et peut avoir besoin d'aller vérifier par ailleurs la pertinence ou l'ajustement de ce qu'il a entendu dans le cadre de l'accompagnement spirituel. Être accompagnateur spirituel, c'est prendre ce risque d'être incompris.

- Pas de questionnaire

Donner une liste de « domaines » ou de « questions » possibles à aborder peut être un outil éventuel pour l'accompagnateur dans sa propre relecture de l'accompagnement proposé, mais cela ne peut être ainsi proposé à un jeune : ce serait contraire à cet exercice d'une parole libre, qui se cherche et s'apprend. Être accompagnateur, c'est accepter de perdre en efficacité apparente pour davantage de fécondité.

Pour vous accompagner dans vos projets,
le service Vie spirituelle et prière du diocèse est à votre disposition :
viespirituelle@catholique95.fr - 01 34 24 74 37